

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 Le champ d'application

Les présentes Conditions générales de vente (ci-après les "CGV") et la licence d'utilisation accessible via le lien [Licence d'utilisation - Fresque de l'immobilier durable - Fresque Immobilier Durable \(oid-label-id.com\)](https://oid-label-id.com) s'appliquent à toute commande passée auprès de l'association l'Observatoire de l'Immobilier Durable (ci-après "OID"), en France et à l'étranger, par une personne physique ou morale agissant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale, (ci-après le "Client"). L'OID est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée le 11 septembre 2012 sous le numéro W751216779 (SIRET : 79403127800037) dont le siège social est situé 12 rue Vivienne, 75002 Paris.

Par sa commande, le Client déclare avoir pleinement connaissance et accepter les présentes CGV. Sauf accord formel et expresse de l'OID, ces CGV prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes autres conditions générales d'achat du Client qu'il renonce expressément à invoquer, et ne peuvent être modifiées que par des Conditions Particulières préalablement et expressément acceptées par écrit.

Ces CGV s'appliquent à l'ensemble des services fournis par l'OID en lien avec la Fresque de l'Immobilier Durable, partie intégrante du programme LABEL'ID (ci-après la ou les « Prestation (s) ») : des sessions de sensibilisation via l'atelier de la Fresque de l'Immobilier Durable et de formation à l'animation à la Fresque de l'Immobilier Durable réalisées dans des locaux mis à disposition par l'OID, chez le Client ou à distance. Les services sont décrits sur le site internet <https://oid-label-id.com/> et sont susceptibles d'évoluer même après la commande à la discrétion de l'OID.

Le Client se porte garant du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses collaborateurs concernés par cette Prestation (ci-après les "Participant.es").

2 Dispositions générales applicables à nos prestations

2.1 Tarification des Prestations

Les commandes sont émises sur la base du tarif en vigueur. Les remises éventuelles antérieurement accordées ne sont pas reconductibles. Les prix sont exprimés en euros Hors Taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur.

2.2 Facturation des Prestations

Sauf convention contraire, le règlement doit être effectué par le Client au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la date de la facture. Il est accepté par carte bancaire.

2.3 Impayés

En cas de retard ou de non-paiement par le Client des sommes facturées par l'OID pour une Prestation, l'OID se réserve le droit de refuser toute nouvelle commande du Client et de suspendre l'exécution de ses propres obligations sans formalité jusqu'à apurement du compte débiteur dudit Client, sans que cela soit de nature à engager la responsabilité de l'OID ou sans que le Client puisse prétendre bénéficier d'un avoir ou d'un remboursement éventuel au titre de la Prestation qui serait suspendue du fait de cet incident.

Si le défaut de paiement est définitif, l'OID sera autorisé à résilier de plein droit la commande par lettre recommandée avec accusé de réception. Les frais engagés à la date de résiliation et non remboursés seront facturés au Client ou au tiers et l'acompte éventuellement versé ne sera pas restitué.

Toute somme impayée par le Client à son échéance sera majorée de pénalités de retard égales à 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur. À ces pénalités s'ajouteront une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

Ces pénalités et cette indemnité seront exigibles de plein droit, sans qu'un rappel ne soit nécessaire, et sans préjudice du remboursement de tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels ou d'auxiliaires de justice.

2.4 Propriété intellectuelle

L'ensemble des supports pédagogiques mis à disposition par l'OID dans le cadre de ses Prestations sont des œuvres originales, quelle qu'en soit la forme (papier ou numérique). L'ensemble de ses outils, méthodes et savoir-faire utilisés, mis en œuvre ou développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution de la Prestation chez le Client sont également protégés par les dispositions légales en matière de propriété intellectuelle, de droit d'auteur et de copyright. Le paiement par le Client de la Prestation livrée par l'OID n'opère strictement aucun transfert de droit de propriété intellectuelle sur ces supports. Il est expressément interdit de reproduire les supports de la Fresque de l'Immobilier Durable en supprimant les références au site web ou à l'auteur, ou en ajoutant un logo ou l'identification d'une association ou d'une entreprise. Les autorisations dont dispose le Client sont détaillées par la licence d'utilisation accessible via le lien suivant : [Licence d'utilisation - Fresque de l'immobilier durable - Fresque Immobilier Durable \(oid-label-id.com\)](https://www.oid-label-id.com).

2.5 Paiement des droits d'utilisation de l'atelier et la formation l'OID

Lorsque des participant.es du Client formé.e.s par l'OID dispense un atelier de la Fresque de l'Immobilier Durable au sein de l'organisation du Client, ou de façon gracieuse chez un partenaire du Client, ou d'une autre partie prenante associée, le Client verse à l'OID une redevance d'utilisation de 3€ HT par personne présente à l'atelier. Le Client doit déclarer à l'OID chaque atelier organisé en remplissant le formulaire dédié à cet effet dans son espace animateur. Le Client recevra une facture semestrielle pour les redevances d'utilisation, à régler selon les modalités précédentes de Facturations des prestations.

Lorsque des participant.es du Client formé.e.s par l'OID effectuent ensuite des prestations facturées de formation ou d'animation d'ateliers auprès de tiers, le Client verse à l'OID une redevance d'utilisation de 10% du montant HT facturé au(x) tiers. Le Client doit déclarer à l'OID chaque atelier organisé en remplissant le formulaire dédié à cet effet dans son espace animateur. Le Client recevra une facture semestrielle pour les redevances d'utilisation, à régler selon les modalités précédentes de Facturations des prestations.

2.6 Responsabilité

Le Client, en sa qualité de professionnel, est seul responsable de la consultation et du choix de la Prestation commandée auprès de l'Oïd. L'Oïd s'engage à réaliser ses Prestations dans le cadre d'une obligation de moyens et se réserve le droit de faire appel à des sous-traitants. L'Oïd n'est pas responsable des objets et effets personnels des Participant.es à la formation, ni des dommages qui seraient causés au matériel utilisé par les Participant.es. La responsabilité de l'Oïd ne peut être engagée qu'en cas de faute, de négligence prouvée ou de mauvaise exécution de ses Prestations et sera limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout dommage, immatériel ou indirect, consécutif ou non, causé par une mauvaise exécution de ses Prestations. La responsabilité de l'Oïd, dans l'hypothèse où elle serait retenue au titre de ses Prestations, est expressément limitée au prix effectivement acquitté par le Client au titre de la Prestation concernée.

2.7 Confidentialité

Les Parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre Partie qu'ils soient de nature économique, technique ou commerciale, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par l'Oïd au Client.

L'Oïd est susceptible de communiquer aux animateur.ices prestataires et sous-traitants, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Participant.es, si et seulement si celles-ci sont nécessaires à la réalisation de la Prestation commandée par le Client. Par ailleurs, l'Oïd s'engage à ne pas communiquer ces informations à d'autres tiers.

2.8 Données personnelles

L'Oïd s'engage en sa qualité de responsable du traitement à respecter les dispositions de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et celles du Règlement Européen (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. L'Oïd sera amené à collecter des données personnelles concernant certains de ses salariés intervenant lors de son exécution et les Participant.es.

Ces données sont : les noms et prénoms des personnes, leur adresse électronique, leur adresse postale. Elles seront conservées pendant la durée de la prescription contractuelle. Les finalités poursuivies par le traitement sont (i) la gestion de la commande, (ii) l'exécution des Prestations et (iii) l'établissement de factures. Le Client s'engage à informer son personnel et les Participant.e.s concernés pour le compte de l'OID des caractéristiques du traitement de données et de leurs droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de limitation, le cas échéant, de portabilité des données le concernant ainsi que le droit de saisir l'autorité de contrôle. Le Client les informera également que ces droits peuvent être exercés sur simple demande par e-mail à l'adresse labelid@o-immobilierdurable.fr. Le Client s'engage à ce que les Participant.es ne conservent aucun enregistrement total ou partiel vidéo ou audio des Prestations. L'OID s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour protéger l'accès à ses locaux, à ses systèmes d'information et aux données du Client et de l'ensemble des Participant.es. Par la présente, le Client accepte que les Participant.es aux ateliers et formations soient contacté.es par courriel pour recevoir des recommandations de ressources traitant des sujets d'immobilier durable, et des actualités du programme Label'ID.

2.9 Communication

Aucune des Parties ne pourra utiliser ou reproduire les marques, noms ou logos de l'autre Partie sans son consentement préalable et écrit. L'OID pourra toutefois utiliser ou reproduire les marques, noms ou logos du Client (i) pour les besoins de la Prestation, notamment sur les rapports produits pour le Client et (ii) à des fins marketing sur tous supports promotionnels de la Fresque de l'Immobilier Durable, y compris sur ses sites Internet et les réseaux sociaux, ce que le Client accepte expressément par son acceptation des présentes CGV. Le Client pourra également utiliser le nom et le site web et les pages social media de l'OID afin de promouvoir l'atelier de la Fresque de l'Immobilier Durable sur ses propres supports de communication.

2.10 Force majeure

En cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil et de la jurisprudence prise pour son application rendant impossible l'exécution de leurs obligations par les parties, la commande sera suspendue pendant une durée de 3 mois maximum durant laquelle elles feront de leur mieux pour tenter de limiter les effets de la force majeure. Si le cas de force majeure produit ses effets au-delà de 3 mois, chacune des parties peut résilier de plein droit la commande. Le prix ou l'acompte réglé à l'OID ne sera pas restitué



et celui-ci pourra en outre facturer au Client l'ensemble des frais déjà engagés au jour de la résiliation et non remboursés.

- Œuvrer pour l'immobilier durable -

www.o-immobilierdurable.fr - +33 (0)7 69 78 01 10 - contact@o-immobilierdurable.fr

2.11 Droit applicable

Les présentes CGV sont soumises à la loi interne française de même que tous les rapports entre l'Oïd et le Client. En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de leurs accords, les parties rechercheront, avant toute action contentieuse, un accord amiable et se communiqueront à cet effet tous les éléments d'information nécessaires.

À défaut d'un règlement amiable du litige dans un délai maximum de 3 mois à compter du courrier RAR par lequel une partie notifie le différend à l'autre, chacune des Parties pourra saisir le tribunal compétent.

2.12 Contact

Toute demande, quelle que soit sa nature, peut être adressée à notre service clients par email via l'adresse labelid@o-immobilierdurable.fr.

3 Dispositions applicables aux prestations "intra-entreprise"

3.1 Dispositions générales

3.1.1 Organisation de la Prestation

L'Oïd est en charge de la mise en œuvre de la Prestation. À ce titre, l'Association est libre de définir la durée de la Prestation ainsi que les méthodes et outils pédagogiques à utiliser. Les jeux de carte, les rouleaux de papier et crayons de couleur sont fournis par l'Oïd. Si la Prestation se déroule dans les locaux de l'Oïd, les Participant.es à une session sont tenu.es de respecter le règlement intérieur en vigueur de l'Oïd et il appartient au Client de leur rappeler ce principe. Dans l'hypothèse où la formation se déroulerait chez le Client, que ce soit en présentiel ou à distance, le Client est tenu de fournir la salle et les équipements nécessaires à la session. Chaque groupe de 8 Participant.es nécessite une table de dimension 2x1m environ. Le Client doit également vérifier le bon fonctionnement des outils et du matériel requis dans le cadre de la Prestation.

3.1.2 Report et annulation à l'initiative du Client

Toute demande de report ou d'annulation d'une session hors cas de force majeure doit être communiquée à l'OID par écrit. Le report ou l'annulation suppose la confirmation de sa prise en compte par L'OID.

Lorsque le Client a signé un devis de l'OID, l'annulation n'est possible que dans les 14 jours de sa signature. Une fois ce délai expiré, la Prestation sera facturée intégralement même si elle est annulée.

Dans tous les cas, le Client peut demander le report de la Prestation une fois jusqu'à 14 jours avant la date prévue, à condition que la nouvelle date soit fixée dans les 3 mois suivants la date initialement prévue.

Dans tous les cas également, la session en présentiel peut être remplacée par un format distanciel jusqu'à 48h avant la date prévue de la Prestation.

Tout report ou annulation prévu par le présent article donnera lieu à la facturation des frais éventuels supportés par l'OID sur justificatif.

Les dispositions du présent article sont sans préjudice de toute disposition légale ou réglementaire aménageant un droit de rétractation en faveur des consommateurs et qui serait applicable à la Prestation.

3.1.3 Nombre maximum de participant.es et prérequis

Pour préserver la qualité de la session, le Client s'engage à ne pas dépasser le nombre de 8 participant.es par table et de 1 table maximum par formateur.ice, sauf avec l'autorisation expressément écrite de l'OID, de 2 tables maximum par formateur.ice.

4. Dispositions spécifiques aux prestations « inter-entreprises »

4.1 Organisation de la prestation

L'OID se réserve le droit de transformer une session présentielle en classe à distance, si les conditions l'exigent, tout en préservant la nature de la Prestation (objectifs pédagogiques, programme de cours,...) et en garantissant le même niveau de qualité.

4.2 Report et annulation à l'initiative du Client

Toute demande de report ou d'annulation de la participation à une session interentreprises hors force majeure et hors cas prévus au 4.4 ci-après doit être

communiquée à l'Oïd par écrit. Le report ou l'annulation suppose la confirmation de sa prise en compte par l'Oïd.

Tout report ou annulation donnera lieu à la facturation des frais déjà engagés par l'Oïd et non remboursés. Si la demande de report ou d'annulation intervient moins de 5 jours ouvrés avant le début prévu de la session, la totalité du prix de la session sera facturée.

Dans tous les cas, l'inscription ne peut être reportée qu'une fois et à une date fixée dans les 3 mois suivants la date initialement prévue.

Les dispositions du présent article sont sans préjudice de toute disposition légale ou réglementaire aménageant en droit de rétractation en faveur des consommateurs et qui serait applicable à la Prestation.

4.4 Absence, remplacement ou nombre insuffisant de Participant.es

- En cas d'absence, de retard, de participation partielle à la formation à l'initiative d'un.e Participant.e, non justifiées par un certificat médical, le Client reste devoir l'intégralité du prix de la formation. En cas de certificat médical, le/la Participant.e, peut reporter son inscription et sa participation sur la prochaine session disponible programmée.

- Remplacement d'un.e Participant.e : le Client peut demander à L'Oïd le remplacement d'un.e Participant.e défaillant.e, sans frais. Cette demande de remplacement doit parvenir par écrit à L'Oïd jusqu'à 48h ouvrées avant le début de la formation et comporter les noms et coordonnées du/de la remplaçant.e. Il incombe alors au Client de vérifier l'adéquation du profil du/de la remplaçant.e et de ses objectifs avec ceux définis dans le programme de la formation.

- Insuffisance du nombre de Participant.es à une session : L'Oïd se réserve le droit d'annuler ou de reporter sans indemnité une session de formation en cas de nombre insuffisant de Participant.es. Dans ce cas, une information écrite est envoyée au Client au moins 5 jours ouvrés avant la date de début de session. Par ailleurs, un.e collaborateur.ice l'Oïd prend contact avec le responsable formation désignée chez le Client pour proposer une solution alternative : nouvelles dates ou lieu de formation, autres formations ayant un objectif pédagogique similaire ou autres modalités pédagogiques.